



La lettre SICAV & FCP



Janvier/février 2012

www.ca-sicavetfcp.fr

Diversifier ses placements

pour participer à la reprise des marchés



Dans un contexte de marchés chahutés ou fluctuants, il est d'autant plus important de respecter une règle d'investissement essentielle : la diversification.

> Explications par Alain Pitous, Directeur Adjoint des Gestions.

Qu'est-ce que la diversification ?

Il y a un dicton très juste pour illustrer la diversification : "on ne met pas tous ses œufs dans le même panier". En matière de placements financiers, cela signifie **construire son portefeuille avec des actifs "décorrélés" entre eux**, c'est-à-dire qui n'ont pas le même comportement dans le temps. Ainsi, il s'agit d'investir sur différentes classes d'actifs (immobilier, or, actions, obligations...), différentes zones géographiques (par exemple Europe, États-Unis et pays émergents) et/ou différents secteurs d'activité.

Pourquoi diversifier ?

On diversifie son portefeuille en vue d'**atteindre un objectif de performance, avec le risque le plus faible possible**. Autrement dit, pour profiter des différentes sources potentielles de valorisation, tout en répartissant - et donc limitant - les risques. C'est d'autant plus important dans un contexte de crise, car **le rebond ne va pas opérer au même moment et avec la même amplitude sur tous les marchés** : la valeur de certains actifs rebondira plus rapidement que d'autres.

Quel est l'intérêt des SICAV et FCP dans la diversification ?

Les SICAV et FCP étant eux-mêmes des portefeuilles de plusieurs valeurs pouvant être investis dans des zones, classes d'actifs ou secteurs d'activité variés, ils constituent une **source de diversification supplémentaire**. De plus, l'épargnant bénéficie des avantages de la gestion collective : chaque fonds est suivi, analysé, géré par une équipe d'experts dédiée, qui dispose d'informations permanentes sur l'évolution des marchés.

Un conseil aux épargnants ?

De nombreux épargnants ont tendance à trop s'attacher aux performances passées, or les performances passées ne présagent pas des performances futures. Quand les marchés baissent, beaucoup sont tentés de vendre l'actif qui a le plus baissé de leur portefeuille... Il est à mon avis toujours préférable de raisonner globalement et de **respecter ses objectifs globaux initiaux sans se laisser perturber par la volatilité des marchés**. Pour autant, avec les cycles économiques que nous traversons, on ne peut pas non plus toujours se contenter d'attendre que "ça passe" : il faut **régulièrement faire le point sur son portefeuille** pour vérifier que la diversification est toujours efficace et réadapter la pondération de ses différents investissements.

Bourse en ligne

Invest Store récompensé par les **Labels d'Excellence 2011**

Le service de Bourse en Ligne du Crédit Agricole s'est vu décerner un **Label d'Excellence** par les **Dossiers de l'Épargne**.

Qualité de l'information des clients, souplesse, accessibilité, transparence, compétitivité : depuis 25 ans, les **Dossiers de l'Épargne** récompensent, après une analyse comparative du marché, les produits qui présentent toutes les qualités intrinsèques qu'un client est en droit d'attendre.

Plus de 3 000 produits et services ont été analysés par les **Dossiers de l'Épargne** cette année, avec en ligne de mire la défense du consommateur.

► Accéder à Invest Store ?

Pour gérer votre portefeuille en ligne 24h/24 et passer vos ordres en direct, demandez à votre Conseiller un accès à Invest Store.

Suivez l'actualité économique et financière sur www.ca-sicavetfcp.fr

Deux rendez-vous vous sont proposés pour analyser et mettre en perspective les évolutions économiques et financières :

- **Le Point Marchés en vidéo**, présenté chaque début de mois par Alain Pitous. En moins de 5 minutes, le Point Marchés revient sur les faits marquants du mois passé, délivre les convictions ainsi que les choix d'investissement d'Amundi.



- **Le Flash Marchés hebdo**, newsletter rédigée par la Direction de la Stratégie et de la Recherche Économique d'Amundi - filiale de gestion d'actifs du Crédit Agricole. Semaine après semaine, le Flash propose un état des lieux de la situation ainsi qu'une analyse mondiale des impacts sur l'économie et les marchés actions, obligataires, monétaires et de change.

Épargner pour sa retraite : un réflexe "tranquillité" !

Face à la baisse des taux de remplacement⁽¹⁾ et l'allongement de l'espérance de vie, il devient indispensable de se constituer une épargne complémentaire en vue de sa retraite.



> *Eclairage par Laurent Lasserre, Responsable de régions.*

Préparer sa retraite, une nécessité ?

Sauf quelques rares exceptions, la réponse est "oui". On sait, du fait des réformes successives de ces 20 dernières années, que les régimes de retraite ne suffiront pas pour maintenir son niveau de vie.

Ainsi, on estime qu'en 2050, les cadres percevront une retraite équivalente à **45 % de leur dernier salaire**, les non-cadres 55 %, les cadres supérieurs 30 %.

Certes, les charges baissent généralement à la retraite (le prêt immobilier arrive à échéance, les enfants ont pris leur indépendance...), mais il reste nécessaire de compenser la baisse importante des revenus. Il ne faut pas sous-estimer les dépenses que l'on aura à la retraite : frais de santé, loisirs, voyages, mais aussi quotidien, aide aux enfants voire aux petits-enfants...

Ainsi, l'objectif est d'**équibrer ses futurs revenus avec ses futures charges**.

Comment compenser la baisse des revenus ?

Pour pallier à la baisse inexorable de ses revenus, il faut qu'**au moment-clé du passage à la retraite, le capital d'épargne soit constitué**. La question à se poser est donc : "comment me préparer à cette échéance ?".

Idéalement, il faudrait commencer à épargner dès sa première embauche, avec au départ de petites mensualités. **Épargner tôt permet de se constituer un capital progressivement, sans avoir à s'en préoccuper**. Ainsi, en versant 50 €/mois pendant 10 ans, puis 75 €/mois les 10 années suivantes, avec une rémunération annuelle de 3 %, vous disposerez au bout de 20 ans d'un capital de près de 20 000 €, pour 15 000 € versés⁽²⁾. 50 euros par mois, c'est l'équivalent de votre consommation de cigarettes, d'un restaurant...

Bien évidemment, au long de notre vie professionnelle, nos revenus permettent généralement d'épargner plus.

Quel conseil à ceux qui n'ont pas commencé à préparer leur retraite ?

Il est humain de ne pas vouloir y penser... Pour autant, le problème de baisse des revenus se posera, le moment venu, et plus on commence tard, plus l'effort à fournir sera important. **Personne ne souhaite devenir une charge pour ses proches**. Il est donc nécessaire de faire le point sur sa situation avec un professionnel (situation patrimoniale, situation familiale, niveau des revenus, charges, projets...) pour déterminer les solutions - et les montants - les mieux adaptés.

Parcours Retraite : épargnez à votre rythme, sur une durée adaptée

- 3 FCP pour 3 horizons de placement au choix : 2021, 2026 et 2031
- Une épargne souple : possibilité d'augmenter, réduire ou suspendre vos versements (sans frais)
- Une gestion déléguée à des professionnels
- La protection du capital investi⁽³⁾, à l'échéance, même en cas de baisse des marchés, pour les parts conservées jusqu'à l'échéance
- Une performance correspondant à la plus haute valeur atteinte par le fonds depuis sa création, pour les parts conservées jusqu'à l'échéance
- Une épargne disponible à tout moment (aux conditions de marché du jour de sortie)



► Retrouvez la vidéo pédagogique www.ca-sicaveifcp.fr

(1) Taux de remplacement : rapport entre la pension de retraite et le dernier salaire perçu.

(2) Données à titre illustratif, ne tenant pas compte des prélèvements ou cotisations sociales.

(3) Hors frais de gestion liés au contrat d'assurance vie ou hors frais d'entrée pour les fonds souscrits dans le compte-titres.

Investissez sans stress sur les marchés financiers

grâce à la garantie du capital à l'échéance* !

Fonds garantis à l'échéance



SONANCE 4 & SONANCE VIE 4

- Les nouveaux fonds garantis à l'échéance* Sonance 4 et Sonance Vie 4 vous proposent de bénéficier partiellement du **potentiel de valorisation des plus importantes sociétés européennes**.
- La performance de ces fonds dépend de l'évolution sur 8 ans d'un panier composé des actions des 25 plus importantes entreprises de l'Euro Stoxx 50, hors dividendes, et est **plafonnée à + 75 % sur 8 ans** (soit un taux de rendement annuel maximum de + 7,25 %).
- Quelle que soit l'évolution des marchés, **votre capital reste garanti à l'échéance*** : vous avez l'assurance de récupérer au minimum l'intégralité du capital investi, au terme de votre placement.
- Eligibilité : Compte-titres et PEA (Sonance 4), assurance vie (Sonance Vie 4)

* Garantie du capital investi, hors frais d'entrée pour Sonance 4, ou hors frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation pour Sonance Vie 4, pour les porteurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'au 27 avril 2020.

Offre à durée limitée :
 24 janvier au 13 avril 2012

Les documentations juridiques des OPCVM sont disponibles dans votre agence ou sur le site ca-sicaveifcp.fr. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en complétant certaines caractéristiques financières figurant dans la documentation juridique des OPCVM dont Amundi est société de gestion. Amundi, filiale du Groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Société Anonyme au capital de 584 710 755 euros - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. Document non contractuel. Rédaction achevée le 02 janvier 2012.

► Pour en savoir plus...
 Renseignez-vous auprès de votre Conseiller
 Rendez-vous sur le site www.ca-sicaveifcp.fr